

Le 17 août 2015 entrera en application le règlement du 4 juillet 2012 sur les successions internationales. Il est donc impératif de se familiariser avec ses dispositions qui révolutionneront le système français de règlement des successions internationales.

L'unité de la compétence législative constitue l'innovation majeure de la norme européenne accompagnée par la possibilité de choisir sa loi nationale comme applicable à sa succession. Par ailleurs, le règlement met en place un certificat successoral européen.

La demi-journée a été conçue pour accompagner la pratique dans sa préparation à l'application du règlement. Elle se veut un espace de dialogue et d'enrichissement mutuel entre praticiens et universitaires.

COLLOQUE DU CRJ LE NOUVEAU DROIT EUROPÉEN DES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

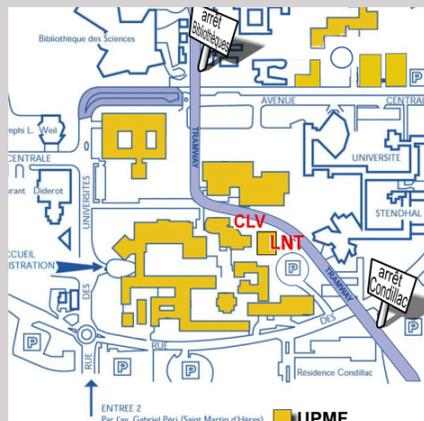
CE COLLOQUE OUVRE DROIT À 4 HEURES DE FORMATION (DÉCRET N°2011 – 1230 DU 03/10/11)

- FORMATION GRATUITE
- BUFFET COMPRIS

INSCRIPTION GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE SUR :
crj.upmf-grenoble.fr

RENSEIGNEMENTS :
04.76.82.58.16 // crj@upmf-grenoble.fr

AMPHI H - CENTRE DE LANGUES VIVANTES
77 rue des Universités
Domaine Universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères



Mercredi 3 juin 2015
de 8h45 à 13h - **Amphi H**
Campus Universitaire de Grenoble



PROGRAMME

8h45 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

9h **PROPOS INTRODUCTIFS**

par **David Ambrosiano**, Président de la Chambre des notaires de l'isère

9h10 **LE NOTAIRE ET LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

par **Frédéric Hébert**, Secrétaire général du conseil régional et de la chambre départementale, Professeur associé

9h40 **L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU RÈGLEMENT**

par **Michel Farge**, Directeur du CRJ, Maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes

10h10 **L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS INTERNATIONALES**

par **Sylvia Brunet**, Notaire à Bourg d'Oisans

■ DÉBATS

11H PAUSE

11h10 **L'ANTICIPATION SUCCESSORALE**

par **Michiel Van Seggelen**, Notaire à Grenoble et **Sandrine Bidal**, Notaire à Eybens

11h40 **LE CONTENTIEUX DES SUCCESSIONS INTERNATIONALES**

par **Alain Devers**, Avocat et Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

12h10 **LA SUCCESSION INTERNATIONALE IMPLIQUANT UN ÉTAT TIERS À L'UNION EUROPÉENNE**

par **Yeliz Akkas**, Doctorante à l'Université Grenoble Alpes

■ DÉBATS

12h50 **PROPOS CONCLUSIFS**

13H BUFFET

